

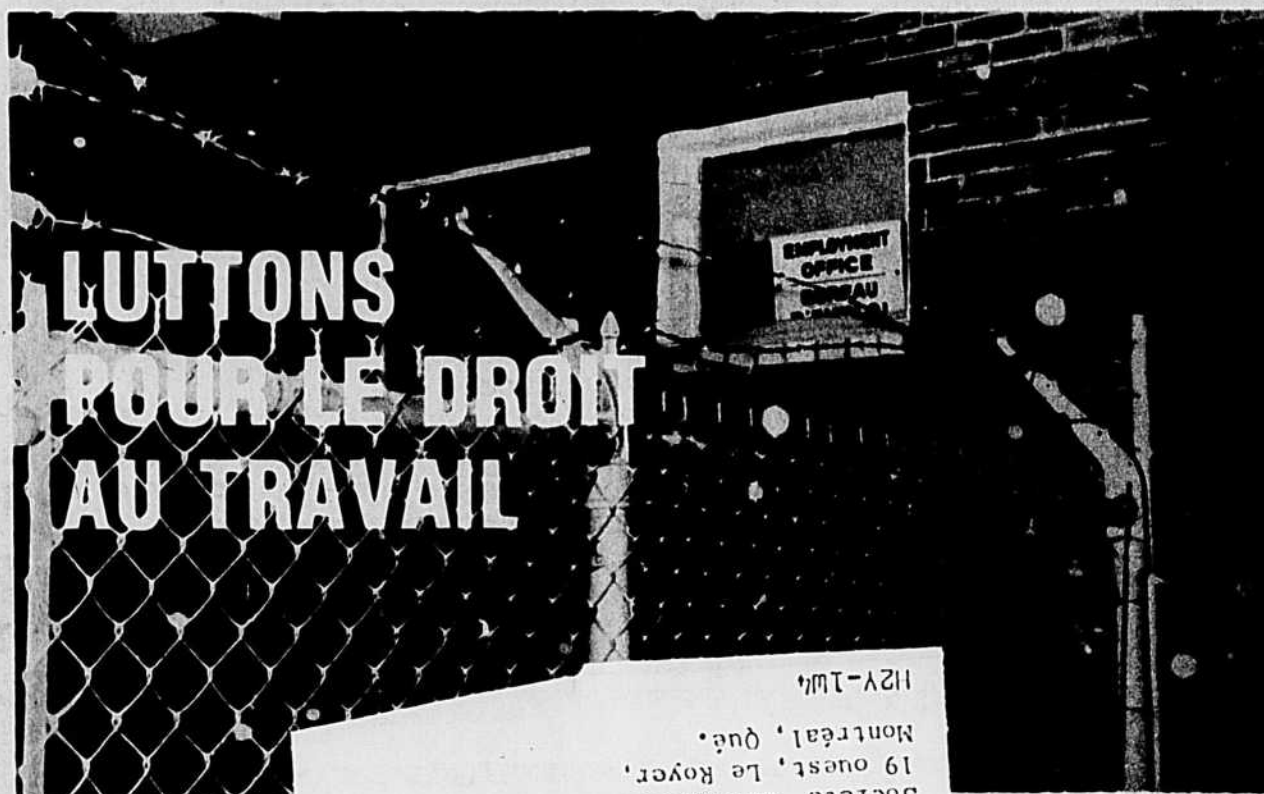
le monde ouvrier

Bulletin d'information
de la FTQ
AVRIL 1977

- Les négociations CTC-patronat-gouvernement P. 2
- La FTQ et la Charte du français P. 3
- Canon: imagination et solidarité P. 4
- Oui au sommet économique; Non à la concertation P. 6-7
- Chômage et droit au travail P. 8-9-10
- La Fête des travailleurs: 1er mai P. 11-12-13



Port de retour garanti, si adressé à Fédération des travailleurs du Québec, 1290 rue St-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone: (514)-288-7431.



LUTTONS
POUR LE DROIT
AU TRAVAIL

Société Canadienne de Microfilm,
19 ouest, Le Royer,
Montréal, Qué.
112Y-1W4

Rencontres

CTC-PATRONAT-GOUVERNEMENT

LA FTQ DIT NON À TOUTE FORME DE CONTRÔLE

Récemment, à la suite d'une rencontre avec le comité exécutif du CTC et des représentants des grandes corporations (Noranda, Power Corporation...), le premier ministre Trudeau et ses ministres du Travail, John Murro, et des Finances, Donald MacDonald, ont parlé d'une "entente historique" dans laquelle le Congrès du travail du Canada aurait ouvert la porte à des restrictions volontaires si le gouvernement consentait à abroger la loi C-73. Le président du CTC a nié l'existence d'une telle entente.

Pour sa part, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a clairement établi la position de la Fédération des travailleurs du

Québec, qui n'a d'ailleurs pas été consultée par le CTC au sujet de ces rencontres avec le patronat et le gouvernement.

Dans une déclaration publique, le président de la FTQ a précisé les points suivants:

—La FTQ exige la levée immédiate et totale des contrôles salariaux imposés par la loi C-73;

—La FTQ s'oppose à toute forme de "décontrôle" qui ne serait que partielle ou progressive ainsi qu'à toute forme de contrôle salarial;

—La FTQ déplore vivement que le CTC continue de rencontrer le gouvernement Trudeau qui est vendu aux intérêts des grandes compagnies;

—La FTQ considère factice le prétendu front commun syndical-patronal contre la loi C-73.

"Il est bien évident que si plusieurs patrons réclament la levée des contrôles, c'est pour des raisons complètement différentes de celles du mouvement syndical. Les grandes corporations comme Noranda et Power Corporation ne désirent qu'élargir encore davantage leur marge de manoeuvre pour accroître leurs profits. Ce genre de "front commun" ne peut se faire qu'au détriment des travailleurs", a déclaré le président de la FTQ.

M. Laberge a aussi souligné qu'en parlant de "décontrôles" et de contrôle volontaire des salaires, le gouvernement Trudeau "cherche une façon de se sortir de l'impasse politique dans lequel il se trouve avec la loi C-73 tout en continuant de faire payer aux travailleurs le prix de la crise économique actuelle".

Le président de la FTQ a conclu: "Seule la mobilisation des travailleurs pourra faire fléchir le gouvernement Trudeau".





Français

LA FTQ APPUIE LE PROJET DE CHARTE

La FTQ a accueilli très favorablement le projet de Charte du français présenté par le gouvernement québécois.

Francisation plus énergique

Selon la FTQ, qui a toujours dénoncé la faiblesse des politiques libérales en matière linguistique, le Livre blanc trace la voie vers une francisation authentique des milieux de travail. Ainsi, la Charte fera obligation à toutes les entreprises de 50 employés et plus de posséder un certificat de francisation.

La FTQ rappelle d'autre part que si le gouvernement veut sortir le français de son état d'infériorité, il devra s'attaquer à la domination économique dont est victime la société québécoise.

Reconnaissance du rôle du mouvement syndical

La FTQ s'est aussi réjouie de l'intention du gouvernement de créer des comités de francisation avec représentation syndicale. La FTQ souhaite que la réglementation permette aux représentants syndicaux de participer de fa-

çon valable (représentation adéquate, formation,...).

La FTQ représente très majoritairement les travailleurs des quelques 1,100 entreprises du secteur manufacturier visé par ces mesures et elle a l'intention de jouer un rôle d'encadrement auprès des représentants syndicaux sur les comités de francisation.

Consultation et mémoire

La FTQ fera connaître une position plus approfondie devant la Commission parlementaire qui étudiera le projet de Charte du français. Au cours des prochaines semaines, elle consultera ses syndicats affiliés pour préparer son intervention.

Le débat linguistique est en cours depuis plus de dix ans à la FTQ, dont 15 à 20% des membres ne sont pas francophones. C'est en 1969 que la FTQ, en congrès, a adopté sa politique en faveur d'une francisation vigoureuse des milieux de travail. L'immense majorité de nos membres ont compris que la question linguistique est une question de justice sociale.

Chez les lockoutés de Canron

IMAGINATION ET SOLIDARITÉ

par Jean-Marc Carle, Syndicat des métallos (FTQ)

Les 350 travailleurs de l'usine de la compagnie Canron, à Trois-Rivières, sont en lock-out depuis le 28 février dernier, mais même s'ils achèvent leur deuxième mois de conflit, leurs activités demeurent toujours intenses et continues.

Dès le début du conflit, les Métallos de Canron ont mis sur pied des comités de toutes sortes "pour garder les troupes bien en vie, tout le temps".

Aux premières heures de l'arrêt de travail, les femmes des grévistes se sont réunies, non seulement pour donner un appui moral à leurs maris, mais également pour participer activement à la bataille. Les femmes sont continuellement sur les lignes de piquetage, tiennent des assemblées, visitent les centres d'achats pour distribuer à la population en général des tracts et des documents d'information.

Bulletin de grève

Les lockoutés de Canron ont mis sur pied un Comité d'information qui a pour fonction de publier un bulletin de grève. Ce comité prépare également les communiqués de presse qui sont remis de main à main aux journalistes des

deux postes de radio de Trois-Rivières, et au journal quotidien et à hebdo de l'endroit.

Le Comité d'information a préparé un excellent document qui explique les raisons du conflit. Ce document imprimé, les Métallos et leurs femmes ne le donnent pas mais le vendent aux citoyens de la région, question de gonfler le fonds de grève.

A l'instar des gars de la United Aircraft dont les pendentifs sont devenus célèbres, les Métallos de Canron ont créé des porte-clés, fabriqués à un coût minime, qu'ils vendent à prix raisonnable. Déjà plusieurs milliers de ces "souvenirs" sont en circulation.

Cours aux grévistes

L'exécutif du syndical local a également demandé au syndicat de dispenser des cours aux grévistes pendant le conflit. Il y a eu (et aura) des cours sur l'information et la santé au travail.

Un permanent des Métallos, Gérard Lachance, a passé deux jours avec plusieurs grévistes pour parler du problème des maladies industrielles. On en a profité pour créer un solide comité de prévention et de réparation des accidents du travail.

Par ailleurs, les grévistes ont l'intention de louer des autobus pour visiter des usines semblables à la leur, des fonderies, dans d'autres municipalités. Le président du syndicat local, Georges Martel, compte beaucoup sur ce genre d'activités pour sensibiliser les autres travailleurs au conflit de Canron.

Pour sa part, le permanent Gérard Proulx, qui compte plusieurs années d'expérience syndicale, ne se gêne pas pour dire que la grève de Canron "c'est la grève la mieux organisée que j'ai vue".

Il y a des activités, de l'imagination et de la solidarité.



est un bulletin d'information publié par le service d'information de la Fédération des travailleurs du Québec. Responsable: Pierre Richard. 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone (514) 288-7431. Ce numéro a été publié à 27,000 exemplaires. Ce numéro a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.



UNE QUESTION DE SÉCURITÉ

Les quelque 600 métallos de la compagnie MLW-Bombardier, dans l'est de Montréal, sont frappés par un lock-out depuis le 7 avril dernier. L'enjeu principal du conflit, c'est la question de la sécurité au travail. Les travailleurs veulent que le comité paritaire de sécurité, qu'ils ont obtenu, ait de véritables pouvoirs pour enquêter dans l'usine et faire respecter les normes.

La longue tradition anti-syndicale de l'empire Bombardier est bien connue. Dans le présent conflit, qu'elle a elle-même déclenché par un lock-out, la compagnie a déjà passé par dessus la tête du syndicat pour s'adresser par lettre à tous les travailleurs. Ceux-ci ne se sont pas laissés intimider par cette tactique et se sont rassemblés devant l'usine pour brûler les lettres.

Depuis plusieurs semaines, les travailleurs de MLW-Bombardier tentaient vainement de rencontrer le ministre du Travail, Jacques Couverture, pour qu'il intervienne sur les problèmes de sécurité. Ils ont finalement pu le rencontrer après avoir occupé les bureaux du ministère du Travail.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 18 AVRIL 77

COMPAGNIE	VILLE	NBRE EMPLOYES	SYNDICAT	DEBUT
St. Lawrence Columblum	Oka	150	Métallos	4/02/76
Robin Jones & Whitman	Grande-Rivière	9	UEC	14/04/76
CKSH	Sherbrooke	18	NABET	22/06/76 (lock-out)
Mussens	Lachine	150	TUA	31/08/76
Canron	Trois-Rivières	275	Métallos	1/03/77
Association des manufacturiers de vêtements pour enfants (6 compagnies)	Montréal	565	UIOVD	16/03/77
Crawley McCracken	Gagnon	14	Machinerie lourde	22/03/77
Bâtons de hockey Victoriaville		59	Métallos	23/03/77
Les hôtels Côte-Nord Inc.				
-Hôtel Sept-Iles	Sept-Iles	100	Métallos	30/03/77
-Auberge Cascades	Port-Cartier	90	SCFP	
Ville de St-Jérôme	Saint-Jérôme	43		4/04/77 (lock-out)
-employés manuels				
-employés de bureau				
Rockland Furniture Co. Ltd	Sainte-Thérèse	30	Métallos	30/03/77
M.L.W. Bombardier	Montréal	650	Métallos	7/04/77 (lock-out)
Canadian Copper Refiner	Montréal	1,000	Métallos	13/04/77
Ville de Boucherville (Manuels)	Boucherville	71	SCFP	15/04/77
Universal Electric Products	Montréal	15	—	1/04/77 (lock-out)

CKSH et Mussens DEUX CONFLITS QUI POURRISSENT

Parmi les conflits les plus durs et les plus longs que vivent des travailleurs, membres de la FTQ, il faut souligner la grève de Mussens et le lock-out à CKSH-TV à Sherbrooke. Dans les deux cas, l'entreprise continue à fonctionner grâce à la présence de scabs.

À CKSH-TV, les 18 employés syndiqués sont victimes d'un lock-out depuis 10 mois. Membres du local 813 de NABET, affilié à la FTQ, ces employés tentent de signer leur première convention collective après avoir réussi à se syndiquer de peine et de misère. CKSH-TV continue à diffuser normalement avec la complicité de Radio-Canada qui lui fournit la programmation et avec la présence de scabs.

D'autre part, une centaine de travailleurs poursuivent toujours leur lutte contre la compagnie Mussens qui les a congédiés massivement après leur débrayage, il y a huit mois, pour protester contre les coupures de salaires imposées par la Commission Pépin. Ces travailleurs ont été remplacés par des scabs et la compagnie Mussens refuse de réembaucher les grévistes congédiés avec tous leurs droits d'ancienneté.

À ce sujet, le directeur québécois des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ), Robert Dean, a dénoncé l'impuissance du ministre du Travail et l'inefficacité du présent Code du travail à faire respecter les droits des travailleurs. Selon lui, le conflit de Mussens démontre l'urgence d'une réforme en profondeur du code du travail.

Les travailleurs de CKSH-TV et de Mussens comptent sur notre appui pour gagner leur lutte. Faites parvenir vos contributions à:

1) Lockoutés de CKSH, 2313 ouest rue King, suite 202, Sherbrooke.

2) Local 1450, TUA, Salle Marquette, 663 2ème avenue, Lachine.

Congrès régionaux

OUI AU SOMMET ÉCONOMIQUE NON À LA CONCERTATION

Il ressort nettement des premières réactions recueillies auprès des militants de la FTQ dans la présente série de congrès régionaux, qu'ils souhaitent voir leur centrale participer au sommet économique convoqué par le gouvernement Lévesque. Mais ils réclament du même coup que les rapports avec le nouveau gouvernement, s'ils sont plus nombreux que ceux entretenus avec l'ancien, soient marqués par la vigilance et, à l'occasion, la fermeté.

Ils ont exprimé ces orientations qui varient d'un endroit à l'autre, mais dont on retient les grandes lignes suivantes: ouverture à un dialogue et une collaboration fréquents avec le gouvernement; fermeté dans les revendications déjà formulées; refus de toute forme de concertation ou de négociation au sommet économique; maintien de l'indépendance politique face au PQ.

Mettre de l'avant nos revendications

À date des mini-congrès ont été tenus à Chicoutimi, Hull, Rimouski et Rouyn; une assemblée d'une soirée a aussi été tenue à Valleyfield. Un peu partout, on revise les positions de la FTQ quant aux réformes fondamentales

du code du travail, au chapitre de la santé-sécurité, dans le domaine des législations sociales et économiques. Les militants ne semblent pas souhaiter de grandes mobilisations pour l'instant. Ils souhaitent plutôt qu'on prenne le temps de bien faire valoir ces revendications, qu'on les répète à différents paliers, qu'on utilise à nouveau des occasions comme le colloque tenu par la FTQ sur la santé au travail. Cependant, de façon générale les participants aux mini-congrès rejettent l'attitude passive qui nous conduirait à dire: "Laissons sa chance au PQ, on verra plus tard."

Entre autres, ils admettraient mal que le PQ recule sur des mesures urgentes comme la loi anti-scabs, l'introduction de la formule Rand dans la loi et l'adoption d'ici la fin de l'année d'une réforme globale des lois touchant à la santé des travailleurs.

La régionalisation: une priorité

Dans toutes les régions déjà visitées, il fut longuement question de ces nouvelles relations avec le gouvernement, mais il fut aussi question des activités régio-

nales et de la présence de la FTQ un peu partout sur le territoire du Québec. Ce fut évidemment l'occasion pour les officiers de la FTQ de rappeler aux militants que l'objectif de régionalisation défini au dernier congrès demeurait une priorité et que, dès que la situation financière serait rétablie, la centrale continuerait le processus de décentralisation déjà en cours. On sait que la FTQ a maintenant des bureaux dans quatre régions (Hull, Québec, Rouyn et Trois-Rivières) où des permanents rémunérés par le CTC en vertu de l'entente du congrès de Vancouver agissent comme permanent de la FTQ. L'objectif final sera atteint le jour où nous aurons un permanent par région économique.

La négociation de la péréquation avec le CTC et le paiement rétroactif de la taxe per capita de certains syndicats qui en ont suspendu le paiement, nous permettraient très rapidement de nous conformer à cette décision de congrès. La régionalisation est encore plus essentielle à l'heure où un gouvernement réformiste s'apprête à mettre en place ou à faire revivre tout une série de mécanismes de consultation auxquels nous serons invités à participer.

Les congrès régionaux à venir sont ceux de la région de la Mauricie-Bois-Francs et Drummondville (22,23 et 24 avril), Baie-Comeau (23 avril), Sherbrooke (23-24 avril), Québec (29 et 30 avril, 1 mai), Saint-Jean (30 avril), Joliette (7 et 8 mai), Montréal (13, 14 et 15 mai) Saint-Jérôme (14 mai), Murdochville et Sept-Îles (à déterminer).

Congrès du CTM

LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le Conseil du travail de Montréal (FTQ) tiendra son congrès les 13, 14 et 15 mai prochain. Au centre des débats, il sera question des relations entre le mouvement syndical et le nouveau gouvernement québécois ainsi que du projet de concertation tripartite qu'envisage ce gouvernement.

Dans un document de travail qui sera soumis aux délégués, le CTM rappelle un certain nombre de principes fondamentaux comme le fait que le syndicalisme est un instrument de défense et de lutte qui appartient aux travailleurs, l'indépendance totale que doit garder le mouvement syndical face au pouvoir politique, le fait que tous les gains que les travailleurs ont pu arracher et pourront encore obtenir, sont le résultat d'un rapport de force qui est fondé sur la mobilisation.

Compte tenu de ces principes le CTM soumettra les propositions suivantes aux délégués:

- 1— **A court terme**, le CTM approuve la participation de la FTQ à des rencontres "syndicats-gouvernement-PQ et patronat", mais seulement en tenant compte de ce qui suit:
 - a) La FTQ doit profiter de ces occasions pour mettre de l'avant l'ensemble des revendications qui ont été débattues et votées par ses affiliés en congrès.
 - b) La FTQ ne doit en aucun temps accepter d'entrer dans un processus de négociation de quoi que ce soit lors de telles rencontres.
 - c) La FTQ ne doit d'aucune façon s'engager dans des discussions qui pourraient conduire à une forme d'autocensure de nos revendications et surtout dans le domaine de contrôle volontaire des salaires.
 - d) Dans le contexte actuel, la FTQ doit plus que jamais faire participer son Conseil Général à toutes les décisions qui concernent cette question.

2—Le CTM demande à la FTQ de lancer à l'intérieur de ses rangs, à l'aide d'un document qui serait produit au moins deux mois avant son congrès de décembre, un large débat sur cette question et que ce document pose les questions de façon claire et sans équivoque.

3—Le CTM demande à la FTQ de réaliser une décision du congrès de décembre 1975, soit la compilation dans un seul et même document de l'ensemble des revendications de la FTQ, en d'autres mots, le programme politique de la FTQ.

Pour toute information au sujet du congrès du CTM, vous pouvez téléphoner à 288-1970.

LUTTONS POUR LE DROIT AU TRAVAIL

- Avec un taux officiel désaisonnalisé de 8.1% en mars, le Canada traverse actuellement la plus grave crise de chômage depuis 37 ans.
- Au Québec, le taux officiel désaisonnalisé atteint 10%. Le nombre officiel de chômeurs, dépasse les 300,000. Ce chiffre ne tient pas compte des assistés sociaux, des jeunes qui se cherchent un premier emploi, des ménagères qui voudraient entrer sur le marché du travail, des accidentés et des prestataires "qui ne cherchent pas activement un emploi".
- Au Québec, le nombre officiel de chômeurs a doublé entre 1970 et 1977. En février 1970, il y avait officiellement 150,000 chômeurs au Québec; en février 1977, ce chiffre atteignait 303,000.
- Le nombre d'emplois permanents diminue au Québec. Selon le ministère fédéral de la main-d'oeuvre, "la hausse de 6,000 emplois enregistrée en février 1977 par rapport au même mois en février 1976 correspond en fait à une diminution de 26,000 emplois permanents et à un gain de 32,000 emplois à temps partiel" (Le Devoir, 28 mars 1977).
- Depuis un an, le nombre officiel de chômeurs a augmenté de 185,000 au Canada pour atteindre presque le million. À lui seul, le Québec supporte plus de 40% de cette hausse de 185,000.

Les travailleurs continuent donc à faire les frais de la crise de notre système économique. Après avoir été égorgés par les hausses effarantes de prix entre 1972 et 1975, les travailleurs ont leurs salaires contrôlés depuis octobre 1975. Aujourd'hui, non seulement le contrôle de salaires est-il toujours là, mais les travailleurs et leur famille vivent sous la menace des mises à pied et des fermetures d'usines. Pendant ce temps, les grandes corporations se tirent d'affaires, plusieurs d'entre elles avec des profits grandissants.

NOUS SOMMES TOUS MENACÉS

Dans tous les secteurs d'activités, les travailleurs québécois sont frappés par des mises à pied massives. Dans les secteurs du textile, du vêtement, du rembourrage, des pâtes et papier, ces mises à pied prennent des proportions catastrophiques. Ainsi, la Consolidated Bathurst, dans la Mauricie, a annoncé qu'elle fermerait ses usines pendant huit semaines, mettant ainsi à pied 3,000 travailleurs. La CIP à Gatineau et à Trois-Rivières, la Kruger à Trois-Rivières, la Domtar à Lebel-sur-Quevillon procèdent aussi à des fermetures temporaires. À l'usine Johnson & Johnson, à Montréal, sur quelque 600 employés, plus de 200 ont été mis à pied. C'est par centaines que nous pourrions donner de tels exemples.

Dans le secteur des affaires sociales et de l'enseignement, le nouveau gouvernement suit l'exemple de son prédécesseur et procède à des coupures de postes. Dans la construction, l'activité est à un très bas niveau.

Encore plus brutales que les mises à pied, il y a les fermetures définitives. C'est ce qui est sur le point de se produire à l'aciérie Questeel, à laquelle le gouvernement vient de refuser une caution financière. La fermeture de Questeel entraînerait la perte de 500 emplois directs et de 1,200 indirects.

C'est aussi ce qui se produit à l'usine de pâte et papier de la Consolidated Bathurst au Cap-de-la-Madeleine où quelque 375 travailleurs perdront définitivement leur emploi. Le président du local 216 du Syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ), André Charrest, a vivement dénoncé l'attitude de la Consolidated Bathurst qui n'a fait aucun investissement sérieux pour moderniser l'usine et lui assurer un avenir.

à l'usine de pâte et papier de la Consolidated Bathurst au Cap-de-la-Madeleine où quelque 375 travailleurs perdront définitivement leur emploi. Le président du local 216 du Syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ), André Charrest, a vivement dénoncé l'attitude de la Consolidated Bathurst qui n'a fait aucun investissement sérieux pour moderniser l'usine et lui assurer un avenir.



Une comparaison instructive!

Le taux de chômage chez les hommes de 25 ans et plus est de:
 8.4% au Québec (le plus haut taux depuis 1940)
 5.1% en Ontario
 moins de 5% aux Etats-Unis
 2.6% en Alberta!

RIEN SUR LE CHÔMAGE DANS LES BUDGETS MACDONALD ET PARIZEAU

Les travailleurs québécois et canadiens, qui sont les victimes de la présente crise économique, ont eu deux mauvaises nouvelles au cours des dernières semaines: les budgets MacDonald et Parizeau qui ne prévoient rien pour combattre le chômage.

Du côté fédéral, le budget présenté par le ministre des Finances MacDonald n'a pas été une surprise: depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Trudeau s'est caractérisé par sa soumission aux grandes corporations.

La FTQ a particulièrement dénoncé les \$800 millions supplémentaires que le budget MacDonald offre en cadeau aux entreprises et la décision du gouvernement Trudeau de maintenir encore pour une période indéfinie les contrôles salariaux.

D'autre part, le premier budget présenté par le gouvernement du Parti québécois a amèrement déçu les travailleurs qui s'attendaient à un programme important pour combattre le chômage; le ministre Parizeau a décidé de mettre l'accent sur des mesures d'austérité en vue de réduire le programme d'emprunt du gouvernement.

Tout en disant comprendre que la marge de manoeuvre laissée par les aventures financières du gouvernement Bourassa est très mince, le président de la FTQ a déclaré: "Nous ne pouvons cependant que déplorer l'absence presque totale de mesures concrètes pour réduire le taux scandaleux de chômage qui dépasse 25% dans plusieurs régions du Québec. C'est à ce problème que le budget aurait dû s'attaquer en priorité. Certaines mesures auraient pu être prises rapidement comme un vaste programme de construction de logements à loyer modique."

1 c'est notre fête

fête internationale des travailleurs

Le Comité régional intersyndical de Montréal, qui regroupe les instances des centrales FTQ-CSN-CEQ dans la région de Montréal, organise à nouveau le 1er mai, fête internationale des travailleurs. À cause du chômage qui frappe massivement les travailleurs, le 1er mai, à Montréal, sera centré sur la lutte pour le droit au travail... mais pas à n'importe quel prix. C'est pourquoi la Fête du 1er mai portera aussi sur la lutte contre les contrôles salariaux, le droit à la sécurité et à la santé, le droit de se syndiquer et la situation des travailleurs immigrants.

UN PROGRAMME DE LUTTE AU CHÔMAGE

Le chômage sans précédent qui frappe aujourd'hui les travailleurs québécois est l'un des éléments de la crise du système capitaliste dans lequel nous vivons. Les récents budgets des gouvernements du Québec et du Canada sont en quelque sorte des aveux d'impuissance face à cette crise.

Cela ne veut cependant pas dire qu'à court terme il n'y a pas de mesures qui pourraient réduire ce chô-

mage. En 1972, la FTQ publiait un Manifeste contre le chômage dans lequel elle proposait un plan d'action à court terme. Ce plan d'action est toujours d'actualité:

- la hausse du salaire minimum et son indexation au salaire moyen;
- le contrôle de l'investissement des épargnes québécoises concentrées dans les institutions financières privées;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, des assistés sociaux;
- l'instauration d'un revenu annuel garanti;
- la création d'un fonds minier;
- l'investissement dans la construction de logements à loyer modique;
- le rapatriement au Québec de tous les régimes sociaux et de la politique de main-d'oeuvre;
- l'obtention d'un système plus juste de taxation;
- la réduction de la semaine de travail;
- la participation étatique à la gestion des entreprises subventionnées;
- regroupement et planification des investissements massifs du gouvernement;
- utilisation concertée de ces investissements pour influencer la relance économique;
- abandon par le gouvernement fédéral de sa politique anti-inflationniste;
- connaissance profonde des projets d'investissements privés et actions gouvernementales permettant la planification des travaux engendrés par ces investissements;
- utilisation de la SGF pour participer davantage aux décisions et orientations des entreprises auxquelles le gouvernement consent actuellement des subventions; des politiques claires étant définies quant à l'évolution de secteurs industriels menacés (chaussure, bois ouvré, textile, construction maritime), la SGF devrait jouer un rôle de premier plan dans le développement de ces entreprises;
- le renforcement des autres institutions économiques publiques (SOQUEM, SOQUIP, REXFOR);
- la création d'entreprises à propriété collective (coopératives de consommation et de production).





fête internationale
des travailleurs

Le droit au travail...

... pas à n'importe quel prix!

(Les trois pages qui suivent ont été préparées par le Comité Régional Intersyndical de Montréal dans le cadre de l'information sur la fête du 1er mai).

1er MAI, FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS



— Le 1er mai 1886, 190000 travailleurs américains, dont 80,000 à Chicago, se mettaient en grève pour obtenir la journée de 8 heures. La bourgeoisie, effrayée par l'ampleur du mouvement, décida de frapper.

Elle lâcha contre le mouvement syndical les policiers dont ceux de l'agence Pinkerton, spécialisée dans l'art de briser les grèves.

Les chefs du mouvement syndical furent arrêtés, condamnés à mort et quatre d'entre eux furent finalement pendus.

En 1893, 6 ans après leur exécution, les chefs syndicaux furent exonérés de tout blâme après une enquête ordonnée par le nouveau gouverneur de l'Etat.

— Le 14 juillet 1889 à Paris, lors du congrès de la deuxième internationale ouvrière, les délégués des travailleurs adoptèrent une résolution faisant du 1er mai une fête internationale de solidarité ouvrière, en mémoire des "martyrs" de Chicago.

Voici le texte de la résolution adoptée.

"Il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à 8 heures la journée de travail et d'appliquer les autres résolutions du Congrès international de Paris.

Attendu qu'une semblable manifestation a déjà été décidée pour le 1er mai 1890 par l'American Federation of Labor, à son congrès de décembre 1888 tenu à Saint-Louis, cette date est adoptée pour la manifestation internationale.

Les travailleurs des diverses nations auront à accomplir cette manifestation dans les conditions qui leur sont imposées par la situation particulière de leur pays".

— A partir de 1890, le 1er mai est fête en Europe et progressivement, dans les autres pays du monde, comme fête des travailleurs (ou fête du travail).

— En Amérique du Nord en 1887, l'Etat de New York fait du 1er lundi de septembre une fête légale: la fête du travail.

A Montréal, le 1er lundi de septembre est considéré comme fête du travail dès 1887... et les employeurs prennent l'habitude de donner congé à leurs ouvriers ce jour-là. En fixant la fête du travail au 1er lundi de septembre, on pensait faire oublier les événements de Chicago de 1886.

— Actuellement, seule l'Amérique du Nord semble refuser de célébrer le 1er mai comme fête des travailleurs.

LE DROIT AU TRAVAIL. . .

mais pas à n'importe quel prix

Les contrôles salariaux imposés le 14 octobre 1975 aux travailleurs par le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux ont été l'une

des attaques les plus féroces des pouvoirs économiques et politiques contre la classe ouvrière. Par ces contrôles, les gouvernements ont voulu faire payer

aux travailleurs le prix de la crise inflationniste provoquée par les grandes corporations.

Plus d'un million de travailleurs

Les contrôles de salaires imposés par la loi C-73 ont frappé durement. En novembre dernier, 861,560 travailleurs avaient subi des coupures salariales de plus de \$300 millions. Aujourd'hui, le nombre de travailleurs cana-

diens directement frappés dépasse largement le million. Cela ne tient pas compte des effets restrictifs de ces contrôles sur les salaires dans les entreprises de moins de 500 employés. Parallèlement au contrôle serré des salai-

res, les profits des compagnies ont continué de monter et on assiste depuis quelques mois à une accélération de la hausse des prix.

La résistance ouvrière

Les travailleurs canadiens et québécois n'ont jamais accepté ces contrôles fondamentalement injustes. Dans le mois qui a suivi leur imposition, des manifestations importantes ont eu lieu. Le 22 mars 1976, quelques 25,000 travailleurs manifestaient en face du Parlement d'Ottawa. Le 14 octobre dernier, dans un mouvement sans précédent dans notre histoire, plus d'un million de travailleurs participaient au Canada à la grève générale contre la loi C-73, dont plus de 230,000 au Québec.

La résistance des travailleurs contre la loi C-73 se poursuit. Les 100 travailleurs de la compagnie de machinerie lourde Mussens à Lachine sont en grève depuis 8 mois à la suite de la décision de la Commission Pépin de réduire de plus de la moitié les augmentations qu'ils avaient négociées. C'est aussi le cas des 450 meuniers de la région de Montréal qui sont en grève depuis 3 mois. Ces groupes doivent être soutenus activement par tous les travailleurs car leur lutte contre les contrôles est véritablement celle de tous les travailleurs.

Victoire dans le secteur public

Au Québec, les travailleurs ont remporté une victoire importante en obtenant l'abrogation de la loi 64 et de la Régie québécoise. Cette victoire a été remportée grâce aux luttes du Front commun du secteur public et des travailleurs de l'Hydro-Québec. Par leurs luttes, ces travailleurs ont défoncé les maxima prévus dans la loi 64 (copie

de C-73) et ont rendu par le fait même cette loi inopérante. Cette victoire n'aurait cependant pas été possible sans la mobilisation des travailleurs du secteur privé contre les contrôles, notamment au moment de la grève générale du 14 octobre. C'est par une telle mobilisation que nous viendrons à bout de la loi C-73.

NON AU CONTRÔLE VOLONTAIRE

Il est évident que le gouvernement Trudeau cherche présentement une porte de sortie devant l'impopularité croissante des contrôles. Il cherche une façon de se sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouve tout en continuant à faire payer aux travailleurs le prix de la crise du système économique.

Cette porte de sortie est simple: faire avaler aux travailleurs la nécessité d'un contrôle volontaire des salaires en retour d'une levée des contrôles imposés. Il s'agit d'un marché de dupes. Dans leur manifeste conjoint du 14 octobre dernier, les centrales FTQ-CSN-CEQ ont clairement dénoncé toute forme de contrôle salarial, même sur une base volontaire:

"Les trois centrales syndicales québécoise déclarent leur refus de collaborer à tout système de contrôle salarial, même au prix d'une collaboration tripartite entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. Les centrales québécoise considèrent que le droit de négocier librement est un droit que les travailleurs ne peuvent sacrifier".

Le droit au travail est un droit fondamental. Celui de négocier librement le prix de ce travail est tout aussi fondamental.

LE DROIT À LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le droit au travail doit pouvoir s'exercer dans le respect intégral du droit à la santé. Les travailleurs québécois, dans tous les secteurs, sont obligés de mettre en jeu leur vie et leur santé pour "gagner leur vie". Les compagnies, avec la complicité des gouvernements, ont toujours économisé sur les conditions de sécurité pour augmenter leurs profits.

Chaque année, il y a 175,000 accidents de travail au Québec. En 1975, on a officiellement dénombré 334 accidents mortels au Québec. Selon les estimés les plus réalistes, les maladies

industrielles sont la cause directe de sept fois plus de décès que les accidents de travail. Ces quelques chiffres démontrent l'ampleur du massacre des travailleurs.

Ce massacre ne pourra prendre fin que le jour où les travailleurs auront en mains les outils et les pouvoirs leur permettant de faire respecter les conditions de santé et de sécurité. Déjà, plusieurs groupes de travailleurs ont mené des luttes très dures pour arracher ces outils et ces pouvoirs. C'est le cas, notamment, des travailleurs de la Union Carbide à Beauharnois, de ceux de

Québec Iron and Titanium à Tracy, des mineurs de l'amiante de Thetford et des mineurs du fer de la Côte-Nord.

Ces pouvoirs que les travailleurs doivent obtenir, c'est principalement le droit collectif d'exercer un contrôle sur les conditions de santé et de sécurité, le droit individuel de refuser un travail jugé dangereux et le droit collectif de faire cesser tout travail jugé dangereux pour la santé ou la sécurité. Ces droits doivent pouvoir s'exercer sans risque de représaille, ni perte de revenus.

SE SYNDIQUER, C'EST RISQUER SON EMPLOI

Le droit de se syndiquer n'existe pas de fait pour les travailleurs québécois. Quand les travailleurs réussissent à se syndiquer, c'est souvent à la suite d'une lutte longue et coûteuse; généralement, il y a eu des congédiements, une longue grève ou la fermeture de l'usine et parfois même des attentats physiques contre les militants.

Se syndiquer n'est pas un droit, mais une lutte à mener. Le code du travail n'est là que pour compliquer la démarche, allonger les délais et il ne sert évidemment que les intérêts des

exploiteurs et non ceux des exploités.

Lorsque les travailleurs font des pressions pour exercer le droit de se syndiquer, les tribunaux exécutent fidèlement le mandat qui leur a été confié: défendre les intérêts des patrons. Ils émettent des injonctions contre les travailleurs mais aucune injonction ne fut émise ou exécutée contre un patron pour l'obliger à reconnaître un syndicat chez lui. En sont témoins des milliers de travailleurs à: C.J.M.S., Dismat à Longueuil, Agence Provinciale à Québec, les entrepôts de Simpson à

Ville St-Laurent, C.E.C. sous la botte de La Presse, Uniroyal depuis septembre 1974, Trust Général du Canada, Canadian-Tire, C.K.S.H.-T.V. à Sherbrooke, vendeurs d'automobiles.

La seule solution, c'est notre mobilisation pour conquérir le droit de s'organiser en syndicat. Dans ce pays, il est plus facile d'ouvrir ou de fermer une entreprise que de s'organiser en syndicat car c'est un pays où il y a liberté d'entreprise mais pas de liberté de syndicat.

ÊTRE IMMIGRANT, C'EST ÊTRE EXPLOITÉ DEUX FOIS

Les immigrants qui arrivent au Canada sont souvent victimes d'une propagande trompeuse du gouvernement canadien dans leur pays d'origine. Et dès leur arrivée, ils sont victimes de l'arbitraire des fonctionnaires ainsi que des règlements secrets du Ministère de l'Immigration. Puis viennent les lois officielles qui n'en sont pas moins tortueuses.

Le dernier projet de loi C-24 vise à contrôler encore mieux les allées et venues des immigrants et à les soumettre à l'arbitraire des fonctionnaires.

Ce nouveau projet de loi-cadre sur l'immigration présente les caractéristiques suivantes:

- *des critères de sélection très restrictifs pour obtenir le statut de réfugiés politiques. Ces critères seront facilement applicables à des blancs, bourgeois (par exemple d'Afrique*

du Sud), mais ils élimineront les réchappés des vastes camps de concentration d'Amérique latine;

des mécanismes de répression qui ne permettront pas l'immigration aux sympathisants des luttes de libération dans leur pays ou qui les immobiliseront, une fois au Canada, par une surveillance policière constante;

la possibilité accrue de faire fluctuer les quotas d'immigrants selon les besoins en "cheap labor" ou en main-d'oeuvre qualifiée des capitalistes canadiens;

enfin, l'utilisation de ces critères politiques et économiques pour diviser les travailleurs québécois et immigrants et entraver ainsi nos luttes.

La majorité des immigrants qui sont acceptés, sont ceux qui viennent ici pour des motifs économiques. La préférence va à ceux qui disent fuir les pays socialistes ou qui parlent l'anglais. La plupart des immigrants sont une main-d'oeuvre sous-payée à la merci des industriels du textile, du vêtement, des entreprises de ménage et des hôtels quand ils ne sont pas des esclaves temporaires comme à Louiseville ou durant le temps de la récolte.

Mais d'autre part, les immigrants aux Etats-Unis et au Canada ont souvent été des militants fort combattifs qui nous ont fait profiter de leurs expériences de lutte. Certains des "martyrs" de Chicago étaient d'ailleurs des immigrants. Nous devons nous solidariser avec nos camarades immigrants pour faire face à notre ennemi commun: les boss.



Emile Boudreau, responsable du service de santé et de sécurité de la FTQ.



Pierre Ouellette, permanent régional de la FTQ dans l'Outaouais.

DEUX NOUVEAUX PERMANENTS À LA FTQ

La FTQ compte deux nouvelles personnes dans son équipe de permanents. Tout d'abord, comme cela avait été décidé au dernier congrès, la FTQ a ouvert un poste de directeur du service de la santé et de la sécurité au travail. Ce poste sera comblé par Emile Boudreau, qui était déjà président du comité de santé et de sécurité de la FTQ. Emile Boudreau, qui quitte le Syndicat des métallos après plus de 25 années de service, a été l'auteur de la plupart des prises de position de la FTQ en matière de santé au travail ainsi que le principal responsable du récent colloque de la FTQ sur le sujet.

Alors qu'Emile Boudreau s'occupera des questions de prévention, Robert Lavoie, directeur des services sociaux de la FTQ, continuera à prendre en charge les problèmes de "réparation" et d'indemnisation des accidents de travail.

Dans le cadre de son programme de régionalisation, qui a été ralenti à cause de problèmes financiers importants, la FTQ vient de nommer un quatrième permanent en région. Il s'agit de Pierre Ouellette qui représentera la FTQ dans toute la région de l'Outaouais. Pierre Ouellette, qui compte 13 ans d'expérience syndicale comme militant et dirigeant dans le syndicat des hommes de métier de l'Hydro-Québec (section locale 1500 du SCFP), a toujours été très actif dans la région de l'Outaouais.

SOMMET ÉCONOMIQUE

C'est le 23, 24 et 25 mai que le gouvernement du Québec tiendra son "sommet" sur l'état de l'économie québécoise. Le mouvement syndical, le monde patronal et le mouvement coopératif sont invités à participer à cette rencontre. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissons encore ni le contenu, ni le fonctionnement de cette rencontre. Le mouvement syndical aura droit à une quarantaine de représentants.

À sa réunion du 11 et 12 mai prochain, le Conseil général, qui est l'instance décisionnelle entre les congrès, sera invité à définir la stratégie que la FTQ adoptera au "sommet économique" et les positions qu'elle y défendra.

Déjà, le président de la FTQ, Louis Laberge, a évoqué publiquement le cadre dans lequel s'inscrira la participation de la FTQ au "sommet économique":

—la FTQ a accepté de participer à cette rencontre parce qu'elle est convoquée par un gouvernement qui, contrairement à celui d'Ottawa, n'est pas vendu aux grandes corporations et aux milieux de la finance;

—la FTQ se présentera au sommet pour prendre connaissance des propositions du gouvernement et pour mettre de l'avant les positions du mouvement syndical;

—la FTQ n'a pas l'intention de s'embarquer dans un programme de concertation.

RÉUNION IMPORTANTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la FTQ, qui est l'instance décisionnelle entre les congrès, tiendra une importante réunion les 11 et 12 mai prochain. Cette rencontre aura lieu à Hull.

À l'ordre du jour de cette importante rencontre, mentionnons:

—préparation des interventions de la FTQ au "sommet économique" convoqué par le gouvernement québécois;

—rapport d'enquête chez les Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile (TAVT);

—rapport d'enquête chez l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD);

—attitude à prendre face à l'Union internationale des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars (local 31);

—l'évolution du groupe d'affiliés directs des textiles - FTQ;

—situation financière de la FTQ et négociations avec le CTC;

—relations avec les autres centrales dans le nouveau contexte politique du Québec.



EN BREF

Enquête au Centre hospitalier de Rouyn

Le Conseil régional des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue (FTQ) a obtenu du ministre des Affaires sociales la nomination d'un enquêteur pour examiner les problèmes graves qui existent au département de psychiatrie du Centre hospitalier de Rouyn-Noranda. Selon le Conseil régional, ce département est sur le point de fermer ses portes et le directeur de l'hôpital fait régner un climat de terreur chez les employés syndiqués.

Les 6,000 cols blancs de Montréal choisissent entre le SCFP et la CSN

Par voie de référendum, dont les résultats seront connus le 25 avril, les 6,000 membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal sont appelés à choisir entre une affiliation à la CSN et une affiliation au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Ce syndicat a été suspendu de la CSN en décembre 1975 parce que ses membres avaient refusé d'entériner une hausse substantielle de cotisation. Dans un premier référendum, les fonctionnaires avaient rejeté l'option d'un syndicat indépendant dans une proportion de 60%.

Colloque sur la pollution des ondes

Samedi le 30 avril, le Front commun des

communications, auquel participe la FTQ, tient un colloque sur l'information à la télévision et à la radio, sur la télévision de divertissement et sur la publicité. Les participants à ce colloque étudieront un "dossier noir" sur la pollution des ondes et débattront de moyens d'action. Les militants syndicaux sont invités à participer à ce colloque qui débutera à 9h. samedi le 30 avril, au 350 est rue Boucher (métro Laurier).

Mises à pied massives:

les métallos prennent position

Les métallos de l'Iron Ore à Sept-Iles (local 5569) ont soumis au ministre du Travail, Jacques Couture, un important mémoire sur tout le problème des mises à pied qui surviennent à chaque hiver. Dans leur mémoire, les métallos dénoncent l'inefficacité de la loi 49, qui ne remplit pas son rôle de protéger la sécurité d'emploi des travailleurs et qui laisse les compagnies libres d'effectuer toutes les mises à pied qu'elles veulent. Ils s'en prennent surtout au fait que la Loi 49, particulièrement l'article 45, comporte tellement de "trous" que l'employeur peut toujours échapper à ses responsabilités face aux mises à pied.

Bulletin de la FTQ sur la condition féminine

Le Comité féminin de la FTQ a lancé un bulletin d'information à l'intention des militantes et militants qui se préoccupent des questions reliées à la condition des femmes. Depuis novembre dernier, ce bulletin a été publié à quatre reprises. Il aborde des questions comme les revendications du mouvement syndical sur la non-discrimination, sur les garderies, sur les congés-maternité, les politiques gouvernementales à l'égard de la condition féminine, le regroupement des militantes syndicales... Vous pouvez vous abonner à ce bulletin en écrivant au Comité féminin de la FTQ, 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou en téléphonant à Carole Racicot, FTQ, 288-7431.

1 c'est
notre
fête



fête internationale
des travailleurs

Le 1er mai à Montréal

Rassemblement

Parc Lafontaine 7 h p.m.

Fête populaire

CÉGEP Maisonneuve
à 9 h p.m. avec

LE RÊVE DU DIABLE

TROIS PUBLICATIONS DE L'IRAT

L'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) vient de lancer trois nouvelles publications d'une grande importance pour les militants syndicaux:

— "Le salaire au rendement", par Héléne David et Normand Bengle.

— "Guide pratique pour l'analyse des régimes de retraite", par Raymond Dépatie;

— "La syndicalisation sectorielle" (pour une solution à l'organisation des non-syndiqués), par Léo Roback.

"Le salaire au rendement" établit clairement

que la rémunération au rendement est une forme de surexploitation des travailleurs qui échappe au contrôle syndical et que la seule solution, c'est d'obtenir l'abolition de ce système de rémunération.

Mentionnons aussi que le document "La syndicalisation sectorielle" arrive fort à point à l'heure où le nouveau gouvernement promet des mesures pour favoriser la syndicalisation.

Vous pouvez obtenir ces trois documents au Centre de documentation de la FTQ, 1290 rue Saint-Denis, 7ème étage, 288-7431.



**pour
recevoir
le
monde
ouvrier**

La FTQ fera parvenir gratuitement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande.

Si vous êtes intéressés à recevoir ce bulletin d'information, prévenez-nous le plus rapidement possible.

Par la même occasion, communiquez-nous les noms des autres militants que vous connaissez et qui désireraient recevoir Le Monde Ouvrier.

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:.....
- Adresse:.....
- Ville:.....
- Code postal.....
- Téléphone:.....
- Syndicat:.....
- Local:.....
- Employeur:.....

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-288-7431

SI VOUS DÉMÉNAGEZ, PRÉVENEZ-NOUS